

PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN

**CALENDRIER MENSUEL
DU PROCESSUS DE BARCELONE**

Edition avril 2002

Aussi disponible sur :
http://europa.eu.int/comm/external_relations/euomed



Commission européenne

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

SOMMAIRE

I – CALENDRIER DES ACTIVITES PRIORITAIRES DU PROCESSUS DE BARCELONE

- Comité pour le Processus de Barcelone
- Partenariat politique et de sécurité
- Partenariat économique et financier
- Partenariat social, culturel et humain
- Autres événements

II – FICHES D'INFORMATION CONCERNANT LES REUNIONS A VENIR

III – CONCLUSIONS DES REUNIONS PRECEDENTES

- Sommet Euro-méditerranéen des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires, Athènes, 6-7 mars 2002
- Conférence Ministérielle euro-méditerranéenne sur le Commerce, Tolède, 19 mars 2002

*PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE*

**CALENDRIER DES ACTIVITES PRIORITAIRES DU PROCESSUS DE
BARCELONE**

Date	Evénement	Lieu	Fiche
22-23 avril 2002	Réunion euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires Etrangères	Valence	Aucune

COMITE DU PROCESSUS DE BARCELONE

Date	Evénement	Lieu	Fiche
5 avril 2002	Comité Euromed	Bruxelles	Aucune
13 juin 2002	Comité Euromed	Barcelone	Aucune

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

PARTENARIAT POLITIQUE ET DE SECURITE

Date	Evénement	Lieu	Fiche
4 avril 2002	Réunion des Hauts Fonctionnaires	Bruxelles	Aucune
12 juin 2002	Réunion des Hauts Fonctionnaires	Barcelone	Aucune

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

PARTENARIAT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Date	Evénement	Lieu	Fiche
9-10 avril 2002	Réunion Euro-méditerranéenne des Ministres de l'Industrie	Malaga	Aucune
23-25 Avril 2002	4è réunion des Correspondants SMAP	Bruxelles	Edition de février 2002
29 mai 2002	Groupe de travail sur les Règles d'origine	Bruxelles	Aucune
18-19 juin 2002 (à confirmer)	Réunion d'Experts Gouvernementaux sur la Transition économique	Bruxelles	Aucune
27-28 juin 2002	Forum des Transports	Bruxelles	Aucune
8-10 Juillet 2002	Deuxième Conférence Ministérielle sur l'Environnement	Athènes	Edition de septembre 2001
Octobre 2002 (à confirmer)	Réunion du Dialogue Economique renforcé	Bruxelles	Aucune
Second Semestre 2002 (à confirmer)	Forum euro-méditerranéen de la société de l'information	Bruxelles	Edition de mars 2000

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

PARTENARIAT SOCIAL, CULTUREL ET HUMAIN

Date	Evénement	Lieu	Fiche
3 juin 2002	Séminaire d'Experts sur le Dialogue Euromed entre Cultures et Civilisations : le rôle des médias	Vienne	Edition mars 2002

AUTRES EVENEMENTS*

Date	Evénement	Lieu	Fiche
12-13 avril 2002	Forum Civil Euro-méditerranéen	Valence	Edition mars 2002

* Cette rubrique comprend des événements qui ne sont pas formellement approuvés par le Comité euro-méditerranéen du Processus de Barcelone.

**SOMMET EURO-MÉDITERRANÉEN DES CONSEILS
ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX ET INSTITUTIONS
SIMILAIRES**

Athènes, 6 et 7 mars 2002

**Communication à la cinquième conférence euro-méditerranéenne des Ministres des
Affaires étrangères**

Les Conseils économiques et sociaux et institutions similaires euro-méditerranéens ont adopté, lors de leur dernier Sommet qui s'est déroulé à Athènes les 6 et 7 mars 2002, la présente motion dont ils souhaitent que les Ministres des Affaires étrangères des gouvernements euro-méditerranéens réunis à Valence, les 22 et 23 avril 2002, tiennent compte dans les conclusions qu'ils envisagent de rendre publique.

Motion

Les Ministres des Affaires étrangères des pays de la région euro-méditerranéenne :

- encouragent les Conseils économiques et sociaux et institutions similaires de la région euro-méditerranéenne à développer les contacts établis depuis 1995, coordonnés par le Comité économique et social européen, conformément au mandat que lui a confié la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone;
- prennent note avec intérêt des conclusions du dernier Sommet euro-méditerranéen des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires qui a eu lieu à Athènes, les 6 et 7 mars 2002, où deux thèmes ont été discutés : *Commerce international et développement social et Dette extérieure des pays du sud de la Méditerranée*;
- encouragent les Conseils économiques et sociaux et institutions similaires à poursuivre leurs travaux en faveur du développement de la fonction consultative des acteurs économiques et sociaux et d'autres acteurs de la société civile organisée.

**SOMMET EURO-MÉDITERRANÉEN DES CONSEILS
ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX ET INSTITUTIONS
SIMILAIRES**

Athènes, 6 et 7 mars 2002

DÉCLARATION FINALE

Les Conseils économiques et sociaux et institutions similaires, auxquels s'associent les représentants de la société civile organisée des partenaires euro-méditerranéens ne disposant pas de Conseil économique et social ou d'institution similaire, réunis à Athènes, les 6 et 7 mars 2002 :

- souhaitent remercier le pays qui les accueille, la Grèce, ainsi que son Conseil économique et social (OKE) pour l'excellente organisation de cette rencontre dans un lieu au symbolisme particulier pour tous les pays et sociétés liés à l'ancestrale civilisation méditerranéenne;
- renouvellent leur soutien sans faille au processus de Barcelone dont les événements actuels renforcent l'importance et l'urgence de résultats;
- expriment leur grande préoccupation face à l'engrenage de la violence au Moyen-Orient dont les représentants de la société civile sont pour l'essentiel les victimes;
- confirment leur volonté de contribuer par leur dialogue à la paix et la compréhension mutuelle et leur engagement à lutter contre l'intolérance, la discrimination, le racisme et la xénophobie;
- dénoncent toute tentative de confondre les phénomènes terroristes avec quelque conviction religieuse ou caractéristique culturelle que ce soit. C'est pourquoi il faut particulièrement rejeter la confusion inadmissible entre la doctrine de l'Islam et des actions terroristes qui sont la responsabilité de leurs auteurs, qu'il s'agisse de personnes ou de groupes concrets pour lesquels toute idée ou conviction peut être utilisée si elle sert leurs desseins pervers.
- appellent instamment toutes les parties concernées à reprendre le chemin de la négociation en vue d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Soutenant à ce sujet les conclusions de la Présidence de la réunion euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères qui a eu lieu à Bruxelles les 5 et 6 novembre 2001, cette paix "doit être réalisée sur la base d'une application fidèle des Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies 242 et 338, des principes de la Conférence de Madrid - y inclus le principe de l'échange de la terre contre la paix - ainsi que les Accords conclus à Oslo et ultérieurement".

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

Les Conseils économiques et sociaux et institutions similaires participants au Sommet :

- soutiennent avec force la création d'un fonds international de solidarité qui a été proposé par la Tunisie et adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution n° 55/210 du 20 décembre 2000 et qui a pour objectif la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation des populations les plus démunies dans le monde, en accordant la priorité à la santé et l'éducation;
- se joignent à l'appel du IIIème Forum parlementaire euro-méditerranéen adressé à l'Union européenne et à tous les partenaires du Processus de Barcelone à "veiller à ce que la coopération euro-méditerranéenne devienne l'une des priorités de leur politique étrangère". Dans ce cadre, ils demandent aux États membres de l'Union européenne de donner un signal fort en accélérant les procédures de ratification des accords d'association;
- demandent que le volet social, culturel et humain du partenariat soit fortement développé. Dans ce cadre, ils soutiennent les initiatives récentes en faveur du dialogue entre cultures, civilisations et religions au sein du partenariat euro-méditerranéen, telles que la réunion extraordinaire du Forum parlementaire euro-méditerranéen du 8 novembre 2001 et le projet de plan d'action proposé à ce sujet conjointement par l'Espagne et la Suède. Ils soutiennent également les initiatives de la Commission européenne en préparation de la prochaine réunion euroméditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères en avril prochain.

Les Conseils économiques et sociaux et institutions similaires euro-méditerranéens :

- rappellent que seul un dialogue régulier et constructif entre les populations permettra de renforcer la compréhension et l'acceptation mutuelles et de contribuer à la paix dans la région;
- lancent, par la motion qu'ils ont adoptée, un appel aux 27 Ministres des Affaires étrangères qui se réuniront à Valence les 22 et 23 avril 2002 afin que ceux-ci reconnaissent leurs travaux en faveur de l'émergence et la consolidation de la société civile organisée et du développement de la fonction consultative des partenaires économiques et sociaux;
- demandent dans ce cadre un renforcement des actions en faveur de la société civile, notamment afin de développer les capacités de leurs organisations et de mettre en place ou de renforcer des structures permanentes de dialogue. A cet égard, ils demandent à ce que les acteurs de la société civile soient consultés dans le cadre du dialogue avec les partenaires méditerranéens sur la définition des programmes indicatifs. En outre, ils souhaitent que la déconcentration de la gestion vers les délégations de la Commission facilite l'adoption de projets venant de la base;
- demandent à être associés à la réalisation de la proposition de la Commission soumise à l'approbation des Ministres et visant à lancer une analyse dans le but de définir la manière la plus économiquement efficace de soutenir et accroître l'implication de la société civile dans le développement du partenariat;

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

- demandent aux autorités du partenariat euro-méditerranéen d'indiquer dans quelle mesure les recommandations formulées lors des Sommets euro-méditerranéens des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires ont été prises en compte;
- Insistent sur le besoin d'intensification des efforts d'information de l'opinion publique, des organisations de la société civile et des agents économiques et sociaux sur le Processus de Barcelone et sur les projets MEDA.

Les participants au Sommet économique et social euro-méditerranéen ont débattu, lors de leurs sessions de travail :

- du rapport sur le "*Commerce international et développement social*", qui a été préparé par le Comité économique et social européen avec la collaboration des Conseils économiques et sociaux de France, de Grèce, d'Espagne, du Liban et du Maroc;
- du rapport sur "*La dette extérieure des pays du sud de la Méditerranée*" dont l'élaboration a été dirigée par le Conseil national de l'économie et du travail d'Italie (CNEL) avec la collaboration du Conseil national économique et social d'Algérie (CNES) et du CES de Tunisie.
- du rapport sur l'exécution du programme de travail, présenté par le "Groupe de suivi du programme d'action" (ci-après dénommé Comité de suivi), composé du Comité économique et social européen, du CNEL d'Italie, du CNES d'Algérie et de l'OKE de Grèce.

En résultat de ces discussions, les délégations qui ont participé au Sommet d'Athènes ont approuvé les conclusions et recommandations suivantes :

Commerce international et développement social

- Il faut accélérer de façon significative le processus conduisant à l'entrée en vigueur (négociation, signature ou ratification, selon le cas) des Accords euro-méditerranéens d'association, considérés comme un instrument privilégié du partenariat euro-méditerranéen;
- Les pays méditerranéens doivent réaliser un effort conjoint pour faire progresser la dimension "sud-sud" du processus. Il est donc essentiel de soutenir et renforcer des initiatives dans ce domaine et notamment le processus d'Agadir en le maintenant ouvert aux autres signataires des accords d'association.;
- Il faut se réjouir et soutenir les initiatives des Ministres de Commerce qui se réuniront à Tolède en mars 2002 et en particulier les actions visant à élargir le système paneuropéen des règles d'origines aux partenaires méditerranéens et visant une libéralisation accrue des prestations de service. Les participants demandent également que les Ministres de l'Agriculture des 27 partenaires au Processus de Barcelone se réunissent pour envisager une stratégie commune pour le développement des secteurs agricoles des pays agricoles;
- Il est essentiel de renforcer le potentiel de la zone en tant que pôle d'attraction d'investissements étrangers et à cet égard primordial de favoriser la création de conditions

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

d'investissement transparentes, sûres et fiables afin de faciliter l'intégration de la région euro-méditerranéenne dans l'économie mondiale. Le respect des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales doit également être encouragé;

- Il faut soutenir sans équivoque les entreprises, incluant celles de l'économie sociale, en tant qu'acteurs essentiels du développement, de la création d'emplois, de la promotion des réformes économiques et sociales et de la libéralisation progressive des marchés. Il faut en particulier accroître les efforts d'amélioration de l'environnement économique des petites et moyennes entreprises des pays de la rive sud de la Méditerranée, en leur facilitant l'accès aux financements, en améliorant la formation et en renforçant le tissu industriel ainsi qu'en favorisant tout ce qui suppose une meilleure intégration des PME au niveau régional et sectoriel;
- Dans le même ordre d'idées, il y a lieu d'accueillir avec satisfaction les propositions de nature à améliorer l'accès au financement pour des projets d'investissement dans les économies de la zone, en associant le secteur privé. Les participants appuient sans réserve la proposition de création d'une Banque euro-méditerranéenne ayant pour but la promotion des investissements privés et l'aide à l'investissement dans les infrastructures. Ils demandent également que cette banque soit opérationnelle le plus rapidement possible;
- Il est essentiel que la libéralisation du commerce ne soit pas considérée comme une fin en soi mais plutôt comme un instrument au service du développement économique et du bien-être des populations. Dans ce cadre, il est important de mettre en place des mesures d'accompagnement social de la libéralisation du commerce afin d'assurer notamment la protection des plus faibles. En outre, il convient de renforcer les mesures en faveur de la formation professionnelle et de l'éducation. A cet égard le développement de l'action de la Commission européenne en collaboration avec la Fondation européenne pour la formation et l'extension du programme TEMPUS aux partenaires méditerranéens non candidats à l'adhésion constitue des avancées dans la bonne direction;
- La reconnaissance par la Déclaration de Barcelone du rôle essentiel que jouent les femmes dans la vie économique et sociale doit être matérialisée par des actions concrètes. A cet égard, les participants rappellent les propositions qu'ils ont formulées lors du Sommet d'Antalya en 1999. En outre, ils appuient fortement la Commission dans son intention de lancer un programme régional destiné notamment à promouvoir les chances des femmes en favorisant le développement des capacités et l'information et se déclarent prêts à participer à la mise en œuvre de ce programme.
- Dans le cadre de la mise en œuvre d'un développement durable pour la région euro-méditerranéenne, il est souhaité que le développement économique dans cette région se déroule dans le respect des normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du Travail. Dans ce but, des mesures de soutien à la mise en œuvre de ces normes dans les pays partenaires pourraient être envisagées. Il conviendrait que le Comité de suivi puisse à l'occasion des réunions annuelles analyser et suivre l'évolution des lois et des pratiques en matière d'emploi de tous les pays de la zone par rapport à la Charte européenne des droits fondamentaux approuvée au Sommet de Nice. En outre, une meilleure intégration de la rive sud de la Méditerranée dans les nouveaux flux économiques internationaux devra à tout moment se conjuguer avec un développement respectueux de l'environnement. La

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

coopération dans l'utilisation des ressources hydriques entre les pays de la rive sud de la Méditerranée constitue un facteur décisif pour le progrès et la stabilité de la région;

- Il y a lieu d'œuvrer en étroite collaboration avec les pays de la zone, notamment dans le cadre des initiatives de l'UE, en vue d'une gestion plus appropriée des conséquences de l'immigration et de ses répercussions sur le développement de ces pays. Pour ce faire, il faudra lutter activement contre la pauvreté, améliorer les conditions de vie et de travail, supprimer toute discrimination entre les sexes, prévenir les conflits régionaux et consolider les États démocratiques. En général, il conviendra de promouvoir la transparence des mesures afin de susciter davantage la confiance et de faciliter les contacts entre les parties impliquées;
- Il convient de renforcer le rôle des acteurs de la société civile dans le processus et de favoriser leur activité en tant qu'interlocuteurs économiques sociaux auprès des gouvernements respectifs, en les tenant informés sur le processus de négociation et la mise en œuvre des accords d'association. Dans certains pays, le tissu que forment ces acteurs n'est pas suffisamment dense, c'est pourquoi l'UE et les partenaires devront s'efforcer de renforcer et de promouvoir la pleine intégration des représentants patronaux et syndicaux et des autres organisations dans le processus décisionnel économique et social de ces pays. Ce processus devra intégrer l'ensemble des 27 membres signataires de la Déclaration de Barcelone, sous peine d'une sérieuse contradiction avec l'esprit et la lettre de ladite Déclaration;

La dette extérieure des pays du sud de la Méditerranée

Dans le cadre de la recherche de solutions pour le règlement des problèmes de la dette des PVD et notamment ceux des PPM du Sud et de l'Est de la Méditerranée, dans le respect du droit de l'éthique, de la solidarité, conformément aux règles et principes du droit international, et du nécessaire rééquilibrage des flux, et dans la perspective d'un appui au développement desdits pays, les délégations qui ont participé au Sommet euro-méditerranéen des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires d'Athènes ont approuvé les conclusions et les recommandations suivantes :

- La création d'un Forum euro-méditerranéen des PPM débiteurs.

Ce forum devrait non seulement servir d'interlocuteur avancé des PPM débiteurs pour défendre leurs intérêts auprès des créanciers, mais aussi servir d'interface avec les institutions multilatérales (G8, Nations Unies, OMC, BM, FMI, etc. à partir naturellement de l'Union européenne)

Il serait également appelé à participer aux décisions majeures qui affectent l'avenir des pays en développement aussi bien par rapport au traitement de la dette que par rapport à la défense des droits des PPM débiteurs dans un cadre universellement admis. Ceci ne devrait, naturellement, pas empêcher chaque pays de traiter séparément avec ses créanciers les conditions et modalités de traitement de sa dette.

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

– La création d'un observatoire euro-méditerranéen de la dette des PPM.

Pour atteindre cet objectif, le Sommet d'Athènes mandate le Groupe de travail pour poursuivre la réflexion sur les voies et moyens de la mise en place de cet observatoire, et ce, avec la participation des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires euro-méditerranéens qui le souhaiteraient, pour :

- proposer au Sommet des CES de 2003 un projet en vue de créer l'observatoire;
- recueillir les avis des institutions intéressées à ce projet.

L'allégement de la dette des PPM du Sud et de l'Est de la Méditerranée par :

- le plafonnement du service de la dette à 15 % des recettes d'exportations de manière à ne pas hypothéquer leurs chances de développement;
- la réduction des taux d'intérêt ou éventuellement leur annulation.

La conversion (recyclage) de la dette des PPM du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

Les remboursements effectués au lieu d'être transférés seraient affectés à un fonds (fonds de contrepartie) destiné à financer des programmes complémentaires ou programmes prioritaires de développement.

Les Programmes susceptibles d'être financés par le fonds de contrepartie concerneraient :

- la protection de l'environnement;
- le développement du système hydrique
- le développement du secteur agricole
- le soutien et la promotion de la petite et moyenne entreprise et la micro-entreprise
- l'éducation et la formation professionnelle notamment dans les nouvelles technologies;
- l'aménagement de nouvelles zones industrielles répondant aux normes internationales;
- la promotion de la femme en tant que partenaire et actrice du développement économique et social.

L'encouragement et le renforcement des flux de capitaux non générateurs de dette à destination des PPM tels que les investissements directs étrangers, le capital risque, les fonds de garantie des investissements.

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

- L'octroi d'une enveloppe substantielle d'aide publique et de prêts concessionnels pour améliorer la structure de la dette des PPM débiteurs.
- La création d'un fonds euro-méditerranéen entre les pays de l'Union européenne et les PPM :

Le fonds Euromed devrait avoir pour objectif de stimuler et d'encadrer l'investissement privé. Il serait alimenté par le remboursement de la dette publique contractée par les pays débiteurs auprès des créanciers et notamment ceux des pays de l'Union européenne. Les modalités seront définies en commun accord dans le cadre du processus de Barcelone.

Ces différentes recommandations peuvent être généralisées à l'échelle internationale au profit des PVD. Ces mesures doivent traduire les engagements des pays créanciers dans la poursuite du financement du développement des PVD et notamment des PPM du Sud et de l'Est de la Méditerranée, et ce, en leur accordant des facilités de financement concessionnel.

Les pays à revenu moyen qui appartiennent aux PPM doivent aussi bénéficier des solutions proposées pour le règlement de la dette extérieure et de la poursuite de l'appui financier international. Il serait illogique et inacceptable qu'ils soient pénalisés parce qu'ils sont sur la voie de la réussite économique et sociale.

L'exécution du programme de travail 2000-2001

Les participants au Sommet euro-méditerranéen constatent que :

- Le Comité de suivi a, au cours de la dernière année, saisi plusieurs occasions pour valoriser et rendre visibles les conclusions du Sommet de Naples et les monographies discutées lors des derniers Sommets. Le message politique adopté par les participants du Sommet de Naples a été rendu public et adressé officiellement aux gouvernements des 27 partenaires euro-méditerranéens avant la quatrième Conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères qui a eu lieu à Marseille les 15 et 16 novembre 2000. Une réunion élargie du Comité de suivi a été organisée à la veille de cette Conférence à Marseille. En outre, le président du Comité de suivi est intervenu lors de la deuxième réunion du Forum parlementaire euro-méditerranéen des 8 et 9 février 2001;
- Plusieurs activités ont contribué à encourager le développement d'enceintes consultatives et de renforcer les institutions de consultation et de dialogue social : le début de la mise en oeuvre des projets *TRESMED - la fonction consultative des partenaires économiques et sociaux* (opérateur : le Conseil économique et social du Royaume d'Espagne) et *Dialogue social et systèmes sociaux* (opérateur : Institut Méditerranéen de Rome), l'organisation d'une audition de représentants d'organisations socioprofessionnelles et d'autres représentants de la société civile égyptienne à Alexandrie;

PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE

Les participants du Sommet d'Athènes recommandent :

- *d'intensifier les contacts avec la représentation politique du partenariat euro-méditerranéen afin d'exprimer avec plus de force la voix de la société civile organisée.*

Dans ce cadre, les actions suivantes sont déjà programmées :

- organisation d'une réunion élargie du Comité de suivi le 19 avril 2002 à Valence;
- poursuite des contacts avec le Forum parlementaire euro-méditerranéen, dont la prochaine réunion est prévue en Italie au cours de l'année 2002.

Il est par ailleurs proposé qu'une délégation du Comité de suivi rencontre au début de son mandat chaque présidence de l'Union européenne afin d'exposer, conjointement avec le CES national lorsqu'il existe, les activités des CES et institutions similaires dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen.

- *de renforcer les actions en faveur de l'émergence et de la consolidation de la société civile organisée dans les pays partenaires méditerranéens.*

Dans ce cadre, les actions suivantes sont déjà programmées :

- suivi des projets de coopération *TRESMED - la fonction consultative des partenaires économiques et sociaux* et *Dialogue social et systèmes sociaux*;
- approfondissement des relations de travail et de l'échange d'informations avec les organisations socioprofessionnelles européennes et internationales et leurs réseaux euro-méditerranéens.

Il est en outre proposé que le Comité de suivi :

- reprenne ses missions de contact avec les représentants des milieux économiques et sociaux des pays ne disposant pas de CES;
- favorise les contacts entre instances consultatives existantes dans les différents pays du partenariat et les autorités politiques du partenariat;
- maintienne les contacts réguliers entre CES et institutions similaires par l'intermédiaire d'un bulletin d'information établi sur une base régulière;
- travaille à la mise en réseau informatique des CES et institutions similaires du partenariat euro-méditerranéen.

Les Conseils économiques et sociaux et institutions similaires participant au Sommet d'Athènes se félicitent des contacts entre eux, malgré les difficultés rencontrées en 2001. Ils prennent acte de la disponibilité et des efforts du Conseil national économique et social d'Algérie (CNES) en vue d'accueillir à Alger le Sommet euro-méditerranéen des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires de 2001, conformément à la décision prise

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

par le Sommet d'Antalya et confirmée au Sommet de Naples. Ce Sommet n'a pu se tenir comme prévu pour des raisons qui ne peuvent être imputées au CNES d'Algérie. Des divergences apparues au sein du Comité de suivi (CES européen, CNEL d'Italie et CNES d'Algérie) ont eu pour origine la qualification et le statut des participants d'une part, et des invités d'autre part, et la distinction à établir entre les premiers et les seconds, ainsi que l'initiative quant à l'établissement de la liste des invités.

Les représentants des Conseils économiques et sociaux et des autres institutions similaires ont confirmé à l'unanimité la proposition du Conseil pour le Développement économique et social de Malte (MCESD) d'organiser le Sommet de 2003. Par conséquent, le Comité de suivi sera composé pour la prochaine période du CES européen, du Conseil économique et social de Grèce (OKE) et du Conseil pour le Développement économique et social de Malte (MCESD).

Les thèmes des rapports à discuter lors du Sommet de 2003 seront :

- *"Pour une implication accrue aux niveaux national et régionale la société civile organisée dans le partenariat euro-méditerranéen"*, dont l'élaboration sera dirigée par le Comité économique et social européen avec la collaboration des Conseils économiques et sociaux de Tunisie et du Portugal et du Conseil national de la jeunesse et de l'avenir du Maroc;
- *"Nouveaux savoirs, nouveaux emplois - Les effets des nouvelles technologies"*, dont l'élaboration sera dirigée par le Conseil économique et social de France avec la collaboration du Conseil national économique et social d'Algérie, du CNEL d'Italie et des Conseils économiques et sociaux d'Espagne, de Grèce et de Tunisie.

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE EURO- MÉDITERRANÉENNE SUR LE COMMERCE

(Tolède - 19 mars 2002)

CONCLUSIONS

La première réunion des ministres euro-méditerranéens du commerce, tenue le 29 mai 2001 à Bruxelles, a permis de donner une nouvelle impulsion aux aspects commerciaux du processus de Barcelone. Les ministres du commerce ont reconnu la nécessité d'intensifier les efforts dans les domaines économiques et commerciaux du partenariat afin d'achever l'établissement de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne et de contribuer au développement durable de la région.

À Tolède, les ministres euro-méditerranéens du commerce se sont rencontrés pour la deuxième fois. Ils ont noté que d'importants progrès ont été accomplis depuis leur dernière réunion et que leur approche pragmatique a porté ses fruits. Des résultats concrets ont pu être obtenus dans le domaine des règles d'origine en quelques mois. Ils ont donc décidé de poursuivre leur stratégie de développement de mesures concrètes complémentaires au démantèlement tarifaire et qui ont pour objectif la mise en place d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne effective.

Les ministres ont souligné comme un signal très positif le fait que le processus d'association entre l'UE et ses partenaires méditerranéens était quasiment complet puisque seul l'accord avec la Syrie était encore en cours de négociation. Des étapes importantes ont en effet été accomplies. L'accord d'association a été signé avec l'Égypte en juin 2001, tandis que l'accord d'association avec l'Algérie a été paraphé en décembre 2001 et celui avec le Liban en janvier 2002. Les accords avec l'Algérie et le Liban devraient être signés en avril lors de la Conférence Euromed des ministres des Affaires Étrangères. Les accords d'association sont maintenant en vigueur avec Chypre, Israël, Malte, le Maroc et la Tunisie, tandis qu'il y a une union douanière avec la Turquie et un accord de coopération intérimaire avec l'autorité palestinienne. L'entrée en vigueur de l'accord d'association avec la Jordanie est attendue dans les semaines à venir, ainsi qu'un accord intérimaire avec le Liban. Les ministres ont souligné le fait que, malgré le développement du commerce apporté par la conclusion d'accords d'association entre les partenaires méditerranéens et l'UE, il était nécessaire d'avoir une masse critique d'accords de libre échange entrés en vigueur entre les partenaires eux-mêmes pour que le partenariat acquière une véritable dimension Sud-Sud. **Les ministres du commerce ont souligné que plusieurs jalons avaient été posés pour approfondir la mise en œuvre des accords de libre échange existants entre les partenaires méditerranéens.** Les ministres ont exprimé un soutien fort à toutes les initiatives de ce genre qui ont pour objectif l'extension d'accords de libre-échange aux partenaires du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

Les ministres se sont accordés sur le principe de la participation des partenaires méditerranéens au système pan-européen de cumul de l'origine. Ceci constituera une avancée significative dans ce domaine complexe mais très important économiquement parlant puisqu'il permettra le cumul de l'origine parmi les pays participants de sorte que les

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

marchandises qui auront subi une transformation pourront obtenir les tarifs douaniers préférentiels en vigueur dans toute la zone pan-euro-méditerranéenne. Les résultats préliminaires de l'étude d'impact économique que réalise actuellement l'université de Sussex pour le compte de la Commission européenne sur l'extension du système de cumul pan-européen montre que sans cette possibilité, le niveau des échanges entre les pays respectifs est inférieur d'au moins 40% à ce qu'il pourrait être. L'impact sur les investissements serait également considérable.

Les ministres ont invité les pays souhaitant tirer profit de ces opportunités supplémentaires à adapter leurs accords d'association et de libre-échange respectifs dès que possible pour y insérer les dispositions appropriées. Dans ce contexte, les Ministres ont pris note des préoccupations de certains partenaires méditerranéens relatives à l'éventuelle coexistence de règles d'origine différentes. Ils ont félicité le groupe de travail sur les règles d'origine pour son travail efficace -qui a porté ses fruits en l'espace de quelques mois- et ils ont pris note de son rapport. Les ministres ont demandé au groupe de travail sur les règles d'origine de poursuivre ses travaux techniques en vue de résoudre les problèmes pratiques et de présenter lors de la prochaine réunion des Ministres du commerce un rapport sur l'état d'avancement de la mise en place du système pan-euro-méditerranéen de cumul de l'origine.

Les ministres ont réaffirmé l'importance des services pour l'amélioration de la compétitivité des économies nationales ainsi que pour attirer les investissements directs étrangers. Ils ont demandé que le groupe de travail sur les services continue à se réunir afin d'échanger des expériences, d'étudier des questions horizontales, d'évaluer les enjeux, et d'organiser un examen approfondi de différents secteurs clés de services. Ils ont confirmé que ce groupe n'avait aucun mandat de négociation et devrait plutôt contribuer à la préparation des négociations tant au niveau multilatéral qu'au niveau bilatéral, assurant ainsi une bonne coordination entre les deux niveaux.

Les ministres ont exprimé une préférence pour que les prochaines réunions de ce groupe se concentrent sur certains secteurs et examinent les cadres réglementaires existants. Une réunion sur les transports et les télécommunications est prévue pour le deuxième semestre de 2002 et une autre sur le tourisme et les services aux entreprises en 2003. Suite à ces réunions, le groupe de travail devrait se réunir pour tirer des conclusions préliminaires des discussions sectorielles et pour définir des orientations pour les futurs travaux.

Les ministres ont pris note qu'en ce qui concerne l'assistance technique, tant des études d'impact que le renforcement des capacités sont considérés comme particulièrement souhaitables. Ils ont demandé que la Commission examine les besoins pertinents d'assistance technique de manière à y répondre autant que possible dans le cadre des programmes MEDA existants. Les ministres ont également souligné la nécessité d'améliorer les statistiques sur les services.

Les ministres ont remarqué qu'en ce qui concerne l'intégration régionale, l'expérience des dernières années montre clairement que le seul démantèlement tarifaire n'est pas suffisant pour assurer le développement rapide du commerce et une augmentation significative des investissements directs. Les entreprises (à capitaux domestiques ou étrangers) doivent pouvoir bénéficier d'un environnement économique où le commerce est facilité par une adaptation ainsi qu'une harmonisation des dispositions réglementaires concernant la libre circulation des marchandises, les normes, les droits d'établissement, la propriété intellectuelle, entre autres. Ceci a été confirmé par des représentants de l'UNICE

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

ainsi que de la toute nouvelle Union des fédérations professionnelles méditerranéennes (UMCE) qui ont rapporté aux ministres les conclusions du "5ème sommet euro-méditerranéen des entreprises" qui a eu lieu à Istanbul les 1er et 2 mars 2002. Une représentante du réseau FEMISE d'instituts de recherches économiques a confirmé que les barrières au commerce étaient encore nombreuses dans certains pays méditerranéens.

Les ministres ont confirmé que leur engagement à la création de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne décrit dans la Déclaration de Barcelone, exigeait de réaliser des progrès substantiels en termes de mesures contribuant à l'intégration régionale grâce au rapprochement des législations et à un accès effectif aux marchés.

Les ministres ont décidé de créer un groupe de travail sur les mesures commerciales contribuant à l'intégration régionale. Ils ont demandé à ce groupe de mettre en place un ambitieux plan d'action sur la facilitation des échanges et de l'investissement couvrant les procédures douanières, les questions de normalisation et d'évaluation de la conformité, le cadre réglementaire des investissements et la promotion de la propriété intellectuelle.

Les ministres ont demandé à ce groupe d'examiner en première priorité les mesures en relation avec l'harmonisation, la simplification et l'automatisation des procédures douanières et plus particulièrement: la création de mécanismes nationaux de consultation avec les opérateurs commerciaux sur les règlements et les procédures douaniers; la publication sous des formes facilement accessibles, si possible électroniquement, des nouvelles lois et procédures générales relatives aux douanes, ainsi que des autres informations administratives; l'établissement d'un programme de travail pour introduire une simplification des procédures douanières, incluant l'introduction d'un document administratif unique basé sur les normes internationales et de méthodes telles que l'évaluation de risque, des procédures simplifiées de mise en circulation, l'octroi du statut d'opérateur commercial autorisé et des systèmes informatisés.

Le groupe devra définir un modèle commun ou un ensemble de modèles harmonisés, recommander des procédures de mise en œuvre spécifiques et un calendrier. Le groupe devra faire un rapport sur la mise en œuvre lors de la prochaine réunion des ministres euro-méditerranéens du commerce. Les ministres ont souligné qu'une assistance technique appropriée était nécessaire pour soutenir ce plan d'action et qu'il fallait assurer une coordination véritable de telles activités actuellement en cours ou en préparation au sein du partenariat.

Les partenaires méditerranéens appuient fortement les conclusions du Conseil européen de Laeken relatives à l'établissement d'une banque euro-méditerranéenne afin d'assurer un support financier additionnel au secteur privé de la région méditerranéenne.

Les ministres ont pris note de la décision prise lors du sommet européen de Barcelone de mettre en place une facilité financière renforcée au sein de la Banque Européenne d'investissement pour financer les investissements privés et d'infrastructure dans les pays méditerranéens ainsi que l'établissement d'un conseil de surveillance non exécutif qui comprendra tous les partenaires euro-méditerranéens. Ils ont également pris note que sur la base d'une évaluation des performances de cette facilité, et des résultats des consultations avec les partenaires méditerranéens, une décision sera prise, une année après le lancement de

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

cette facilité, sur l'éventuelle création d'une filiale majoritaire de la BEI qui s'occupera exclusivement des partenaires méditerranéens.

Enfin, en examinant les progrès réalisés au niveau de l'OMC, ainsi que les objectifs du programme de Doha pour le développement, les ministres se sont déclarés satisfaits du fait que les décisions sur la structure des négociations ont été prises et que le travail de fond peut maintenant commencer sérieusement. Ils ont souligné leur appui pour la réalisation de progrès rapides dans la poursuite des négociations et pour terminer celles-ci dans le délai prévu, avant le 1^{er} janvier 2005. Ils ont mis en avant leur volonté marquée de se coordonner, de manière à obtenir des résultats ambitieux sur toutes les questions inscrites au programme de Doha pour le développement et satisfaisants pour tous les membres de l'OMC. Les ministres ont également noté l'importance de fournir aux pays en développement une assistance technique liée commerce ainsi qu'un renforcement des capacités approprié pour la conduite des négociations du programme de Doha pour le développement et pour la mise en œuvre des accords négociés. Ils ont noté la complémentarité des objectifs entre le programme de Doha pour le développement et le processus euro-méditerranéen de libre-échange et ont reconnu que les progrès à tous les niveaux devaient être soutenus.